Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE 2001/25/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 4 avril 2001

concernant le niveau minimal de formation des gens de mer

(JO L 136 du 18.5.2001, p. 17)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2008/106/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008	L 323	33	3.12.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001L0025:20071020:FR:PDF